

# Conditions générales de vente

QDSUN — QDS Conseils — professionnels et guides numériques — version du 17 septembre 2026

**Prestataire :** QDSUN, SASU au capital de 1 000 €, siège Route de Fourques, Mas d'Auzières, Appt 2, 30800 Saint-Gilles, RCS Nîmes 938 540 135, TVA FR59 938 540 135, exerçant sous la marque QDS Conseils — contact@qdsun.tech — +33 (0)7 67 10 33 34 (ci-après « **QDSUN** » ou « le **Prestataire** »).

## Article 1 — Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent l'ensemble des prestations vendues par QDSUN, en ligne (site [www.qdsun.tech](http://www.qdsun.tech)) ou sur devis, à toute personne agissant pour les besoins de son activité professionnelle (le « **Client** »).

1.2. **Offres réservées aux professionnels.** Exception : guides numériques (annexe 3). Toute commande suppose la communication d'un numéro SIREN (ou équivalent). Les offres sont conçues pour les entreprises de moins de 250 salariés ; au-delà, les prestations font l'objet d'un devis. Pour les personnes publiques, les CGV s'appliquent sous réserve des règles de la commande publique.

1.3. Conformément à l'article L. 441-1 du Code de commerce, les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale. Elles prévalent sur les conditions d'achat du Client, sauf dérogation écrite et expresse de QDSUN. Toute commande emporte leur acceptation sans réserve ; lors d'une commande en ligne, cette acceptation résulte de la case à cocher prévue à cet effet.

1.4. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande. Elles sont complétées par la grille tarifaire en vigueur (Annexe 1) et, le cas échéant, par un devis ou une lettre de mission, qui prévaut en cas de contradiction.

## Article 2 — Définitions

- **Prestations** : ensemble des services fournis par QDSUN (analyses, abonnements, rendez-vous, sessions, missions).
- **Analyse** : prestation ponctuelle aboutissant à un Livrable (par exemple Vigie Flash, analyse énergie sur 12 mois).
- **Abonnement** : prestation à exécution successive facturée périodiquement (gamme « Vigie »).
- **Livrable** : synthèse, rapport, fiche ou restitution remis au Client.
- **Documents Client** : contrats, factures, courbes de charge, offres et tout document ou donnée transmis par le Client.
- **Tranche** : niveau de prix déterminé par l'effectif du Client ou par le montant hors taxes de sa facture annuelle d'électricité.

## Article 3 — Nature des prestations et indépendance

3.1. QDSUN fournit des prestations de **conseil et d'aide à la décision** : lecture et analyse économique et opérationnelle des engagements du Client (contrats, échéances, préavis, obligations), analyse de ses factures et courbes de charge d'électricité, suivi de ces éléments dans la durée. Le Client reste seul décisionnaire des suites qu'il y donne.

3.2. **Exclusions.** Les Prestations excluent toute activité réglementée ou soumise à monopole, notamment : la consultation juridique et la rédaction d'actes pour autrui, l'intermédiation en opérations de banque et en services de paiement, le conseil en investissements financiers, le courtage d'assurance, l'expertise comptable, l'entremise immobilière, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ingénierie technique de construction. Les analyses de contrats portent sur leurs aspects économiques et opérationnels ; les points relevant du droit sont signalés au Client afin qu'il les soumette à son propre conseil.

3.3. **Indépendance.** QDSUN est rémunérée exclusivement par ses honoraires. Elle ne vend ni énergie, ni matériel, ni produit financier et ne perçoit aucune commission ou rétribution de fournisseurs, installateurs, développeurs ou éditeurs de logiciels au titre des recommandations faites à ses clients. Tout lien

susceptible de créer un conflit d'intérêts serait porté à la connaissance du Client avant la commande.

## Article 4 — Recours à l'intelligence artificielle

4.1. QDSUN utilise des outils d'intelligence artificielle pour extraire, croiser et synthétiser les Documents Client. Chaque Livrable est relu et validé par une experte humaine avant sa remise et porte la mention « analyse produite par IA, validée par QDS Conseils ».

4.2. Les présentateurs virtuels de QDS Conseils (Élie Roque, Mia Caruel, Philippe Castel) et l'assistant conversationnel accessible notamment sur WhatsApp sont des systèmes d'intelligence artificielle, signalés comme tels conformément au règlement (UE) 2024/1689. Les réponses de l'assistant ont une valeur informative ; seuls les Livrables validés engagent QDSUN dans les limites de l'article 13.

## Article 5 — Offres et tarifs

5.1. Les Prestations et leurs prix figurent dans la grille tarifaire en vigueur (Annexe 1) et sur le site. Les prix sont exprimés en euros **hors taxes** ; la TVA au taux en vigueur (20 % à la date des présentes) s'y ajoute. Les prestations non listées font l'objet d'un devis, valable 30 jours.

5.2. **Tarification par tranche.** Le prix de certaines Prestations dépend de la Tranche du Client : effectif salarié (Vigie Engagements) ou montant HT de la facture annuelle d'électricité constaté sur les 12 derniers mois de factures transmis (analyse énergie, Vigie Énergie). Le Client déclare sa Tranche de bonne foi lors de la commande.

5.3. **Vérification.** Si les Documents Client révèlent une Tranche différente de celle déclarée, QDSUN en informe le Client, qui peut, dans un délai de 8 jours : accepter le prix de la Tranche réelle (un complément est alors facturé ou un avoir émis) ou renoncer à la Prestation non encore exécutée, avec remboursement des sommes versées pour celle-ci. Sans réponse, la Tranche réelle s'applique.

5.4. **Sites supplémentaires.** Pour une analyse énergie portant sur plusieurs points de livraison, chaque site supplémentaire est facturé 40 % du prix de la Tranche applicable à ce site. Une synthèse de parc peut être commandée à partir de trois sites.

5.5. **Déductions.** Le prix d'un Vigie Flash (79 € HT) est déduit d'une analyse énergie ou du premier mois d'un Abonnement Vigie commandé dans les 30 jours suivant sa livraison. Le prix d'un Appel Décision (195 € HT) est déduit d'une mission commandée dans les 30 jours suivant l'appel, sauf lorsqu'il est déjà intégré à un pack. Ces déductions ne sont ni cumulables entre elles, ni remboursables, ni convertibles en numéraire ; elles sont appliquées au moyen d'un code transmis au Client.

5.6. **Packs.** Les packs combinent plusieurs Prestations à un prix global indiqué dans la grille ; ils ne sont pas cumulables avec d'autres remises, sauf mention contraire.

## Article 6 — Commande

6.1. **Commande en ligne.** Le Client sélectionne la Prestation et sa Tranche, renseigne sa raison sociale, son SIREN, son adresse de facturation et son contact, accepte les CGV et procède au paiement. Le contrat est formé à la confirmation du paiement, dont QDSUN accuse réception par e-mail.

6.2. **Commande sur devis.** Le contrat est formé à la réception par QDSUN du devis ou de la lettre de mission signé et, le cas échéant, de l'acompte.

6.3. QDSUN peut refuser une commande pour motif légitime, notamment en cas de conflit d'intérêts, de demande relevant d'une activité exclue (article 3.2), de litige antérieur ou de doute sérieux sur la qualité professionnelle du Client.

## Article 7 — Conditions de paiement

7.1. **Moyens de paiement.** Les paiements en ligne s'effectuent par carte bancaire ou prélèvement via un prestataire de paiement sécurisé (Wix Payments ou Stripe). QDSUN n'a jamais accès aux données complètes des moyens de paiement. Les missions sur devis peuvent être réglées par virement.

7.2. **Échéancier.** Offres en ligne, rendez-vous payants et sessions collectives : paiement intégral à la commande. Missions sur devis d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € HT : acompte de 30 % à la commande, solde à la livraison. Missions supérieures à 5 000 € HT : 30 % à la commande, 40 % à mi-parcours, 30 % à la livraison. Abonnements : article 8.

7.3. **Délai.** Sauf paiement à la commande, les factures sont payables à 30 jours à compter de leur date d'émission, sans escompte pour paiement anticipé.

7.4. **Retard.** Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans rappel préalable, des pénalités calculées au taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce), sans préjudice d'une indemnisation complémentaire sur justificatifs. En cas d'échec d'un prélèvement ou d'impayé non régularisé 8 jours après une mise en demeure par e-mail, QDSUN peut suspendre l'exécution des Prestations jusqu'à complet paiement.

## Article 8 — Abonnements « Vigie »

8.1. **Gamme.** Vigie Engagements (suivi des contrats, échéances, préavis et obligations), Vigie Énergie (suivi du contrat d'électricité, mise à jour annuelle de l'analyse sur 12 mois, alertes et avis avant renouvellement) et, lorsqu'elles sont proposées, les autres déclinaisons Vigie. Le contenu de chaque Abonnement est décrit dans la grille tarifaire et sur le site.

8.2. **Durée.** Sauf mention contraire, les Abonnements sont souscrits pour une durée initiale de **12 mois** à compter de leur activation, puis reconduits tacitement par périodes de 12 mois. QDSUN informe le Client par écrit, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant chaque échéance, de la faculté de ne pas reconduire.

8.3. **Garantie de 60 jours (Vigie Engagements).** Le Client peut résilier Vigie Engagements sans motif, par simple e-mail, jusqu'au terme du deuxième mois suivant l'activation. La résiliation prend effet à la fin du mois en cours ; les mensualités suivantes ne sont pas dues. Les frais d'ouverture restent acquis à QDSUN, la synthèse initiale ayant été réalisée.

8.4. **Frais d'ouverture.** Vigie Engagements comporte des frais d'ouverture, payables avec la première échéance, qui rémunèrent la mise en service du dossier et la synthèse initiale. Ils sont offerts en cas de paiement annuel d'avance.

8.5. **Paiement.** Les Abonnements sont payables mensuellement et d'avance par prélèvement automatique, ou annuellement d'avance avec une remise de 10 %. Un second Abonnement Vigie souscrit par le même Client bénéficie d'une remise de 10 %.

8.6. **Résiliation à échéance.** Hors garantie de l'article 8.3, le Client peut s'opposer à la reconduction par e-mail adressé à [contact@qdsun.tech](mailto:contact@qdsun.tech) au moins **un mois** avant l'échéance. Aucune mensualité de la période en cours n'est remboursée.

8.7. **Changement de Tranche ou de formule.** Le Client peut passer à une formule ou une Tranche supérieure à tout moment ; la différence est facturée au prorata. Le passage à une Tranche inférieure prend effet à l'échéance suivante, sur justificatifs.

8.8. **Révision des prix.** Les prix des Abonnements peuvent être révisés à chaque échéance annuelle, dans la limite de 5 %, sous réserve d'une notification au moins un mois avant l'échéance. Le Client peut alors s'opposer à la reconduction dans les conditions de l'article 8.6.

8.9. **Fin de l'Abonnement.** À la fin de l'Abonnement, pour quelque cause que ce soit, QDSUN restitue au Client, à sa demande formulée dans les 30 jours, les Livrables et Documents Client, puis les supprime dans les conditions de l'article 15.

## Article 9 — Exécution des Prestations

9.1. **Obligations du Client.** Le Client transmet des Documents Client complets, lisibles et exacts, dont il garantit disposer des droits nécessaires, par le formulaire sécurisé ou l'adresse indiqués par QDSUN. Il obtient, le cas échéant, les autorisations d'accès à ses données de consommation auprès du gestionnaire de réseau. Il informe QDSUN de toute modification utile.

9.2. **Délais.** Les délais courent à compter de la réception de Documents Client complets et, le cas échéant, du paiement. Le Vigie Flash est livré sous 48 heures ouvrées ; la synthèse initiale Vigie Engagements sous six semaines ; les autres délais sont indiqués dans l'offre ou le devis. Sauf engagement exprès, les délais sont indicatifs ; un retard ne peut donner lieu à indemnisation que s'il est imputable à QDSUN et dépasse 30 jours après mise en demeure.

9.3. **Restitution.** Les Livrables sont remis par écrit (voie électronique). Une restitution en visioconférence est incluse lorsque l'offre le prévoit ; à défaut, elle peut être commandée en option (1 heure, 150 € HT). Les déplacements sont offerts dans un rayon de 60 km autour de Saint-Gilles ; au-delà, ils font l'objet d'un devis.

9.4. **Sous-traitance.** QDSUN peut confier tout ou partie de l'exécution à des partenaires qualifiés, en restant responsable de leurs prestations à l'égard du Client.

## Article 10 — Rendez-vous, sessions et webinaires

10.1. **Rendez-vous payants** (Appel Décision) : annulation ou report sans frais jusqu'à 48 heures avant l'horaire prévu ; en deçà, ou en cas d'absence, le prix reste dû, un report unique pouvant être accordé. L'échange de cadrage gratuit (30 minutes) ne comprend aucune analyse de documents.

10.2. **Sessions collectives** : en l'absence du nombre minimal de participants indiqué dans l'offre 7 jours avant la date prévue, QDSUN peut reporter ou annuler la session et rembourse alors intégralement les participants. Le participant qui annule plus de 14 jours avant la session est remboursé intégralement, entre 14 et 7 jours à hauteur de 50 %, et en deçà de 7 jours n'est pas remboursé ; il peut se faire remplacer par une personne de la même entreprise.

10.3. **Webinaires gratuits** : l'inscription vaut acceptation de l'enregistrement de la session. Les participants sont informés de toute diffusion en replay ; leur image et leur voix ne sont reprises qu'avec leur accord.

## Article 11 — Annulation d'une mission sur devis

En cas d'annulation par le Client avant le début d'exécution, l'acompte est remboursé, déduction faite du temps déjà passé, valorisé au taux journalier de la grille (950 € HT par jour). Après le début d'exécution, l'acompte reste acquis et les travaux réalisés sont facturés au prorata.

## Article 12 — Obligations de QDSUN

QDSUN exécute les Prestations avec diligence, conformément aux règles de l'art, au titre d'une **obligation de moyens**. QDSUN ne garantit aucun niveau d'économie, de résultat financier ou d'issue d'une négociation avec un tiers : les pistes et estimations figurant dans les Livrables sont fondées sur les Documents Client et les informations disponibles à la date de l'analyse.

## Article 13 — Responsabilité

13.1. La responsabilité de QDSUN ne peut être engagée qu'en cas de faute prouvée. Elle est limitée aux dommages directs et, toutes causes confondues, au montant hors taxes effectivement payé par le Client au titre de la Prestation en cause ou, pour un Abonnement, au titre des 12 derniers mois.

13.2. QDSUN n'est pas responsable des dommages indirects (perte d'exploitation, de chiffre d'affaires, de chance, économies non réalisées, atteinte à l'image), ni des conséquences d'informations inexactes ou incomplètes transmises par le Client, de décisions prises par le Client ou de l'absence de validation juridique des points qui lui ont été signalés.

13.3. Les limitations ci-dessus ne s'appliquent pas en cas de faute lourde ou dolosive, ni aux dommages corporels. QDSUN est titulaire d'une assurance de responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de Leader Assurances.

13.4. Toute action en responsabilité doit être engagée dans un délai d'un an à compter du fait générateur.

## Article 14 — Confidentialité

Chaque partie garde confidentielles les informations non publiques reçues de l'autre partie, ne les utilise que pour l'exécution du contrat et ne les communique qu'aux personnes qui en ont besoin (salariés, partenaires, conseils) et sont tenues à la même obligation. Cette obligation s'applique pendant le contrat et trois ans après son terme. QDSUN n'utilise aucune information confidentielle provenant d'autres missions ou d'anciens partenaires.

## Article 15 — Données personnelles

15.1. QDSUN traite, en qualité de responsable de traitement, les données de ses clients et prospects (identité, coordonnées, facturation, échanges) pour la gestion des commandes, la relation client et le respect de ses obligations légales, dans les conditions décrites dans sa Politique de confidentialité.

15.2. Lorsque les Documents Client contiennent des données personnelles, QDSUN agit en qualité de **sous-traitant** au sens de l'article 28 du RGPD : elle ne les traite que sur instruction du Client et pour l'exécution des Prestations ; garantit la confidentialité et la sécurité des traitements ; n'y recourt à des sous-traitants ultérieurs (hébergement, paiement, messagerie, outils d'intelligence artificielle) qu'aux mêmes conditions et encadre tout transfert hors de l'Union européenne par les garanties prévues par le RGPD (décision d'adéquation ou clauses contractuelles types) ; aide le Client à répondre aux demandes des personnes concernées ; notifie toute violation de données dans les meilleurs délais ; et supprime ou restitue les données au terme des Prestations. La liste des sous-traitants ultérieurs est communiquée sur demande.

15.3. **Durées de conservation.** Les Documents Client transmis pour un Vigie Flash non suivi d'une commande dans les 30 jours sont supprimés à l'expiration de ce délai. Les autres Documents Client sont supprimés au plus tard 30 jours après la fin des Prestations, sauf obligation légale de conservation. Les données de facturation sont conservées dix ans (article L. 123-22 du Code de commerce).

15.4. Les personnes concernées disposent des droits prévus par le RGPD, qu'elles exercent auprès de [contact@qdsun.tech](mailto:contact@qdsun.tech), et peuvent saisir la CNIL.

## Article 16 — Propriété intellectuelle

Les Documents Client restent la propriété du Client. QDSUN conserve la propriété de ses méthodes, outils, modèles, grilles, agents et savoir-faire. Après complet paiement, le Client bénéficie d'un droit d'utilisation des Livrables, non exclusif et non cessible, pour ses besoins internes ; toute diffusion à des tiers autres que ses conseils, partenaires financiers ou autorités requiert l'accord préalable de QDSUN. Les contenus des webinaires, guides et modules restent la propriété de QDSUN et sont réservés à un usage personnel du participant.

## Article 17 — Références

QDSUN ne cite le nom du Client, ni ne publie de témoignage, qu'avec son accord écrit préalable, sous la forme convenue (le cas échéant anonymisée).

## Article 18 — Force majeure

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris l'indisponibilité prolongée des services d'hébergement, de paiement ou d'intelligence artificielle non imputable à QDSUN. Si l'empêchement dure plus de 30 jours, chaque partie peut résilier la Prestation concernée par écrit, les sommes versées pour des Prestations non exécutées étant remboursées.

## Article 19 — Résiliation pour manquement

En cas de manquement grave d'une partie non réparé 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée ou e-mail avec accusé de réception, l'autre partie peut résilier le contrat de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

## Article 20 — Modification des CGV

QDSUN peut modifier les CGV. Les nouvelles CGV s'appliquent aux commandes passées après leur mise en ligne. Pour les Abonnements en cours, elles sont notifiées au Client au moins un mois avant leur entrée en vigueur ; le Client peut alors s'opposer à la reconduction dans les conditions de l'article 8.6.

## Article 21 — Preuve, communications et divers

Les e-mails, confirmations de commande et enregistrements des systèmes de QDSUN et de ses prestataires de paiement font preuve des échanges et des transactions. La nullité d'une clause n'affecte pas les autres. Le fait de ne pas se prévaloir d'une clause ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

## Article 22 — Droit applicable et litiges

Les CGV et les contrats qu'elles régissent sont soumis au droit français. En cas de différend, les parties recherchent une solution amiable pendant 30 jours à compter de la réclamation écrite de l'une d'elles. À défaut, et lorsque les deux parties ont la qualité de commerçant, le litige relève de la compétence exclusive du **tribunal de commerce de Nîmes**, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou de référé ; dans les autres cas, les règles de compétence de droit commun s'appliquent.

## Annexe 1 — Grille tarifaire QDS-GT (version 3 du 17 septembre 2026)

Prix en euros hors taxes, TVA en sus. Offres réservées aux professionnels de moins de 250 salariés.

### Portes d'entrée

| Offre                   | Contenu                                                     | Prix HT         |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|
| Échange de cadrage      | 30 min en visioconférence, sans analyse de documents        | Gratuit         |
| Webinaires              | Sessions en ligne, inscription préalable                    | Gratuit         |
| Vigie Flash Engagements | Jusqu'à 5 contrats ; synthèse d'une page sous 48 h ouvrées  | 79 €            |
| Vigie Flash Énergie     | 12 mois de factures ; synthèse d'une page sous 48 h ouvrées | 79 €            |
| Appel Décision          | 1 h en visioconférence et fiche de synthèse                 | 195 €           |
| Guides pratiques        | Guides numériques                                           | 7 € TTC l'unité |

### Analyse énergie sur 12 mois (courbes de charge, factures, contrat et offres croisés)

| Facture annuelle d'électricité HT | Restitution                                         | Prix HT par site           |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|----------------------------|
| Moins de 30 000 €                 | Rapport écrit standardisé ; visio en option (150 €) | 390 €                      |
| 30 000 à 100 000 €                | Restitution écrite ; visio en option (150 €)        | 990 €                      |
| 100 000 à 300 000 €               | Restitution en visioconférence incluse              | 1 900 €                    |
| Plus de 300 000 €                 | Restitution en visioconférence incluse              | 3 900 €                    |
| Site supplémentaire               | Même méthode par point de livraison                 | 40 % du prix de la tranche |
| Synthèse de parc                  | À partir de 3 sites                                 | 1 900 €                    |

### Abonnements Vigie (durée initiale 12 mois, reconduction tacite)

| Abonnement                            | Tranche                     | Prix HT / mois | Frais d'ouverture HT |
|---------------------------------------|-----------------------------|----------------|----------------------|
| Vigie Engagements (garantie 60 jours) | Moins de 10 salariés        | 89 €           | 190 €                |
| Vigie Engagements (garantie 60 jours) | 10 à 49 salariés            | 180 €          | 390 €                |
| Vigie Engagements (garantie 60 jours) | 50 à 249 salariés           | 280 €          | 490 €                |
| Vigie Énergie                         | Facture < 30 000 €          | 29 €           | —                    |
| Vigie Énergie                         | Facture 30 000 à 100 000 €  | 69 €           | —                    |
| Vigie Énergie                         | Facture 100 000 à 300 000 € | 149 €          | —                    |
| Vigie Énergie                         | Facture > 300 000 €         | 290 €          | —                    |

Paieement annuel d'avance : –10 % (frais d'ouverture offerts). Second abonnement Vigie : –10 %.

### Packs

| Pack                  | Composition                                                 | Prix HT                         |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Sérénité              | Vigie Engagements 12 mois payés d'avance, ouverture offerte | Prix annuel de la tranche –10 % |
| Renouvellement serein | Analyse énergie de la tranche + Vigie Énergie 12 mois       | Total des deux –10 %            |

### Autres prestations

| Prestation                   | Prix HT        |
|------------------------------|----------------|
| Mission sur mesure (conseil) | 950 € par jour |

| Prestation                                                            | Prix HT         |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Restitution en visioconférence (option)                               | 150 € par heure |
| Missions et analyses non listées, entreprises de 250 salariés et plus | Sur devis       |

*Version du 17 septembre 2026, qui remplace toute version antérieure.*

## Annexe 3 — Conditions de vente aux consommateurs : guides numériques

Par dérogation à l'article 1.2, les guides numériques de la collection « Ce qu'on ne vous dit pas » peuvent être achetés par des consommateurs, au sens de l'article liminaire du Code de la consommation, c'est-à-dire des personnes physiques agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole. La présente annexe s'applique à ces achats. En cas de contradiction avec les autres articles des CGV, elle prévaut. Toutes les autres prestations de QDSUN restent réservées aux professionnels.

### A3.1 — Produit et prix

Chaque guide est un fichier numérique au format PDF, lisible avec un lecteur PDF standard sur ordinateur, tablette ou téléphone. Ses caractéristiques essentielles sont présentées sur la page [www.qdsun.tech/ebook](http://www.qdsun.tech/ebook). Le prix est de **9,50 € TTC** par guide (9,00 € HT, TVA au taux de 5,5 % applicable aux livres numériques). Aucun frais de livraison n'est facturé. Les guides ont une vocation informative : ils ne constituent ni une consultation juridique, ni un conseil personnalisé, et ne remplacent pas l'avis d'un professionnel du domaine.

### A3.2 — Commande et paiement

La commande s'effectue sur la page de paiement sécurisée de Stripe, accessible depuis [www.qdsun.tech/ebook](http://www.qdsun.tech/ebook). Avant de payer, le consommateur prend connaissance des présentes CGV et coche les cases obligatoires décrites à l'article A3.4. Le contrat est conclu à la validation du paiement. QDSUN ne conserve aucune donnée de carte bancaire.

### A3.3 — Fourniture du guide et confirmation

Le guide est envoyé automatiquement par e-mail, à l'adresse indiquée lors de la commande, dans les minutes qui suivent la confirmation du paiement, et au plus tard dans un délai de 24 heures. Le consommateur reçoit, sur ce même support durable, la confirmation de sa commande, qui reprend le guide acheté, le prix payé, son accord à la fourniture du guide avant la fin du délai de rétractation et sa renonciation au droit de rétractation (article L221-13 du Code de la consommation). S'il ne reçoit pas le guide, il le signale à [contact@qdsun.tech](mailto:contact@qdsun.tech), et QDSUN le lui transmet à nouveau sans frais.

### A3.4 — Droit de rétractation et renonciation

En principe, le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance (article L221-18 du Code de la consommation). Conformément à l'article L221-28, 13° du même code, ce droit ne peut pas être exercé pour la fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel, dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

Avant tout paiement, le consommateur doit donc cocher la case suivante, sans laquelle la commande ne peut pas être validée :

« Je demande l'envoi de ce guide numérique dès la confirmation du paiement, au plus tard sous 24 heures, sans attendre la fin du délai de rétractation. Je reconnais qu'en conséquence, je perds mon droit de rétractation (article L221-28, 13° du Code de la consommation). J'accepte les conditions générales de vente. »

### A3.5 — Garantie légale de conformité

QDSUN répond des défauts de conformité du guide dans les conditions des articles L224-25-12 et suivants du Code de la consommation, relatifs aux contenus numériques. Un défaut de conformité qui apparaît dans un délai de deux ans à compter de la fourniture du guide ouvre droit à sa mise en conformité (par exemple, l'envoi d'un fichier lisible et complet), sans frais, dans un délai raisonnable. À défaut, le consommateur peut obtenir une réduction du prix ou la résolution du contrat, avec remboursement du prix payé. Pour exercer cette garantie, il écrit à [contact@qdsun.tech](mailto:contact@qdsun.tech) en décrivant le défaut constaté.

### A3.6 — Réclamations et médiation

Toute réclamation est adressée à QDSUN, par e-mail à [contact@qdsun.tech](mailto:contact@qdsun.tech) ou par courrier au siège, Mas d'Auzières, Appt 2, route de Fourques, 30800 Saint-Gilles. QDSUN y répond dans un délai d'un mois.

Conformément aux articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, si sa réclamation écrite n'a pas abouti, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève QDSUN : CM2C, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris — téléphone : 01 89 47 00 14 — site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php> — e-mail : [litiges@cm2c.net](mailto:litiges@cm2c.net). La demande de médiation doit être introduite dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à QDSUN.

### **A3.7 — Droit applicable et juridiction**

Les ventes aux consommateurs sont soumises au droit français. La clause attributive de juridiction de l'article 22 ne leur est pas applicable : le consommateur peut saisir, à son choix, la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable, ou toute autre juridiction compétente selon les règles légales (article R631-3 du Code de la consommation).

### **A3.8 — Données personnelles et démarchage**

Les données communiquées lors de la commande (nom, adresse e-mail, adresse de facturation) sont traitées pour exécuter la commande, établir la facture et répondre aux demandes, conformément à la politique de confidentialité de QDSUN, accessible en pied de page du site. Le consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel ([www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr)).

*Annexe 3 ajoutée le 26 septembre 2026.*